



EUROPE 1

LOUIS SCHWEITZER – Le 16/07/2006 – 09 :06

DONAT VIDAL-REVEL

Bonjour Louis SCHWEITZER.

LOUIS SCHWEITZER

Bonjour.

DONAT VIDAL-REVEL

Alors le service public ne donne pas toujours le bon exemple, la HALDE a épinglé les services fiscaux de Marseille pour discrimination. Vous pouvez nous en dire plus ?

LOUIS SCHWEITZER

C'est une affaire dont la presse s'est fait l'écho à l'automne dernier. Il faut dire que ce sont plusieurs centaines de personnes qui ont été concernées à Marseille. La HALDE a été saisie par un parlementaire, par des associations et également par des particuliers. Pour être concret, je vais prendre un des cas qui ont été soumis à la HALDE. Mohamed est arrivé en France en 1959, c'est l'époque où l'économie française a besoin de main-d'œuvre, beaucoup de travailleurs sont recrutés en Afrique et au Maghreb. Ils viennent travailler en France seuls, sans leur famille. C'est ce qu'a fait Mohamed, il vit seul et habite dans un hôtel meublé depuis 47 ans. En avril 2005, il dépose sa déclaration de revenus pour l'année 2004, comme tous les ans, mais cette fois-ci il ne reçoit pas d'avis d'imposition.

DONAT VIDAL-REVEL

Quelles sont les conséquences ?

LOUIS SCHWEITZER

Mohamed, comme la plupart des personnes concernées, n'est pas imposable, il ne doit pas payer d'impôt. Mais l'avis de non-imposition sert de preuve pour l'ouverture des droits sociaux. Il se présente au centre des Impôts, on lui dit qu'il n'y a pas trace de sa déclaration. On l'invite à déposer une nouvelle déclaration sur un formulaire vierge. La direction des Services Fiscaux l'informe alors que sa déclaration ne peut pas être traitée, puisqu'aucun des éléments fournis ne permet d'établir qu'il est résident fiscal en France.

DONAT VIDAL-REVEL

C'est un problème donc de domicile, il ne peut pas prouver qu'il réside à l'hôtel ?

LOUIS SCHWEITZER

Il présente des quittances de loyer, mais l'administration ne le croit pas. En effet, les services fiscaux ont constaté que certains hôtels meublés étaient déclarés comme lieu de résidence par beaucoup plus de personnes que ces établissements ne pouvaient en accueillir. Il y avait donc sûrement des abus qui permettaient à certaines personnes de bénéficier d'avantages sociaux, alors qu'elles n'y avaient pas droit. Mais d'autres, comme Mohamed, étaient de vrais résidents, de bonne foi, en situation régulière. Or l'administration n'a fait aucun examen individuel, elle a radié tous les résidents de ces hôtels.

DONAT VIDAL-REVEL

C'est-à-dire que toutes les personnes qui logeaient dans ces hôtels meublés ont été radiées ?

LOUIS SCHWEITZER

C'est la méthode qui a été utilisée, c'est ce qui a été fait, et ce n'est pas acceptable. Les Services fiscaux ont procédé à une radiation en fonction des adresses et des quartiers, sans vérifier la réalité des domiciliations ni entendre les intéressés.

DONAT VIDAL-REVEL

La HALDE a eu du mal à établir la preuve de la discrimination ?

LOUIS SCHWEITZER

Les instructions données visaient les contribuables non-imposables, domiciliés dans des hôtels meublés de certains quartiers de Marseille. Le Collège a considéré qu'il y avait une discrimination indirecte, parce que cette mesure ne concernait en fait que les personnes d'origine Nord-africaine ou étrangère.

DONAT VIDAL-REVEL

Que s'est-il passé depuis ?

LOUIS SCHWEITZER

Dans certains cas les contribuables ont obtenu, comme Mohamed, la régularisation de leur situation avec l'appui d'un conseiller juridique, ces dossiers sont donc clos. Néanmoins, la HALDE a demandé pour tous les dossiers encore en instance le réexamen de chaque situation, un délai de 3 mois a été fixé. La HALDE a alerté le ministre de l'Economie et des Finances et lui a demandé d'effectuer une enquête sur les responsabilités dans ces dysfonctionnements. Nous avons également transmis ce dossier au Parquet de Marseille pour voir s'il y a eu une discrimination directe.

DONAT VIDAL-REVEL

Louis SCHWEITZER, vous nous redonnez l'adresse de la HALDE ?

LOUIS SCHWEITZER

11 rue Saint-Georges, 75009 Paris.

DONAT VIDAL-REVEL

Merci. FIN{